

## Le Programme Bâtiments



Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.



Canton de Neuchâtel

## Permis de construire PAC : informations essentielles

Il faut passer par le guichet virtuel STAC 2, le système automatisé de traitement des autorisations de construire du canton de Neuchâtel.

Afin d'accéder au logiciel permettant le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire, les mandataires du projet (ingénieur, architecte) doivent obtenir un accès à la nouvelle version de SATAC. L'accès se fait via un compte Guichet unique professionnel. Sur requête motivée du requérant qui ne dispose pas des moyens informatiques adéquats, la commune ou le Service de l'aménagement du territoire (SAT) peut saisir le dossier dans SATAC 2 à sa place, moyennant environ chf 150.-.

### A noter :

Il faut envoyer le dossier papier en 3 exemplaires selon la commune, envoyés par voie postale.

Plus d'information sur le site officiel : <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/-Pages/SATAC2.aspx>